

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 12 octobre 2018

**10<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2018-9-10-4**

### Service instructeur

DSOL - Direction études et appuis de la solidarité

### Service consulté

## **SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS OU ORGANISMES RELEVANT DE LA POLITIQUE SOLIDARITE, FAMILLE, INSERTION ET LOGEMENT POUR UN MONTANT DE 39 600 EUROS**

Résumé : Il vous est soumis, dans le présent rapport les demandes de subventions de fonctionnement de 4 associations ou organismes relevant de la politique solidarité, famille, insertion et logement pour un montant total de 39 600 € dans le cadre de la deuxième tranche de versement des subventions aux associations de la Solidarité.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux associations ou organismes dans le domaine de l'action sociale, le Conseil départemental accorde chaque année des subventions de fonctionnement à des associations ou organismes œuvrant au service de la population haut-rhinoise.

Les différentes demandes de subventions de la part des associations relevant de la Solidarité ont été instruites sur la base du principe, acté lors des orientations budgétaires, de reconduction en 2018 des montants des subventions accordées en 2017.

Néanmoins, pour les associations ayant eu une baisse de subvention de 30% en 2017 et en cas de baisse de leur trésorerie en deçà d'un seuil de :

- 6 mois pour les associations dans le champ de compétence du Département,
- 3 mois pour les associations hors champ,
- il est proposé que la subvention 2018 soit réajustée à hauteur de la subvention 2016.

La Commission permanente du 15 juin 2018 a déjà attribué des subventions pour un montant de 758 052 € à 39 associations ainsi que 50 000 € en faveur du Réseau Parents.

Après vérification par les services du Conseil départemental des associations potentiellement concernées par une baisse de leur niveau de trésorerie, en-deçà des seuils précités, ainsi qu'instruction des nouvelles demandes, et après avis favorable de la 10<sup>ème</sup> commission lors de sa séance du 7 septembre 2018, il est proposé d'attribuer 4 subventions en faveur de 4 associations et organismes pour un montant total de 39 600 €. Les propositions vous sont récapitulées ci-dessous.

#### **AIDE SOCIALE A L'ENFANCE**

- |  |                 |
|--|-----------------|
| * Le REZO – Réseau d'échanges réciproques de Savoirs – Mulhouse  | <b>15 000 €</b> |
| * Le CAP – Actions de prévention auprès de collégiens – Mulhouse | <b>10 500 €</b> |

#### **FAMILLES ET MAJEURS VULNERABLES**

- |   |                |
|---|----------------|
| * CIDFF du Haut-Rhin – Création théâtrale sur la violence faite aux femmes dans le cadre de la journée internationale à ce sujet – Mulhouse | <b>7 500 €</b> |
|---|----------------|

#### **PROMOTION DE LA SANTE**

- |   |                |
|---|----------------|
| * SEPIA – Ecoute préventive du suicide chez les jeunes – Colmar | <b>6 600 €</b> |
|---|----------------|

Concernant Sépia, association dans le champ strict de compétence du Département, le montant proposé correspond au complément de 30% permettant de porter la subvention 2018 à son niveau de 2016 en raison d'une trésorerie passée en-deçà du seuil de 6 mois au 31 décembre 2017.

**\*\*\*\***

Il vous est proposé :

- d'accorder, dans le cadre de l'action sociale, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 39 600 € aux associations et organismes, tels que détaillés dans la liste annexée au présent rapport (annexe 1) ;
- de préciser que les subventions feront l'objet d'un versement unique ;

- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget 2018 :

- 25 500 € sur le Programme G731, Chapitre, 65, Fonction 51, Nature 6574,
- 7 500 € sur le Programme H713, Chapitre 65, Fonction 58, Nature 6574,
- 6 600 € sur le Programme G716, Chapitre 65, Fonction 42, Nature 6574.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT